

Avenant n°9

**à la convention entre Chambéry
métropole et l'agence Ecomobilité
relative à des actions de promotion de
la mobilité alternative à la voiture et de
la pratique cyclable**

Entre :

La Communauté d'agglomération Chambéry métropole Cœur des Bauges, située 106 allée des Blachères à Chambéry, représentée par son Président ou son représentant dûment habilité à la signature de la présente par délibération n° du Conseil communautaire, réuni le , devenue exécutoire le ,
d'une part,

Et :

L'agence savoyarde pour la maîtrise des déplacements, Ecomobilité, association loi 1901, dénommée Agence écomobilité, sise 270 chemin de la Cassine à Chambéry, représentée par son Président, Monsieur Guy Bacou, dûment habilité à la signature du présent avenant,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

CONTEXTE

Le Conseil communautaire du 15 décembre 2011 a approuvé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence Ecomobilité relative au versement d'une subvention pour la promotion de la mobilité alternative à la voiture et la pratique cyclable.

La durée de cette convention était de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, renouvelable une fois. Conformément à l'article 10 de cette convention, celle-ci a été renouvelée, pour une durée de 3 ans, le 1^{er} janvier 2015. Elle a été prolongée par l'avenant 8 jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans le cadre de cette convention, la participation de Chambéry métropole Cœur des Bauges comporte une subvention fixe et une subvention variable approuvée annuellement.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Pour 2017, il est proposé de reconduire ces deux subventions selon des montants identiques à 2016.

ARTICLE 2 – Plan d'actions 2017

La mise en œuvre des actions pour 2017 est détaillée dans le document joint en annexe.

ARTICLE 3 - Montant des subventions et modalités de versement

L'article 8.2 – participation de Chambéry métropole est modifié et remplacé par :

Au titre de 2017, il est donc proposé de verser à l'Agence Ecomobilité :

- 415 813 € correspondant à la subvention fixe soit :
 - 259 916 € pour le conseil en mobilité,
 - 155 897 € pour le développement de la pratique cyclable et le développement des services de la Vélostation.

- 82 820 € correspondant à la subvention variable soit :
 - 51 913 € pour le développement de la pratique cyclable et l'accompagnement de Chambéry métropole dans la mise en œuvre d'autres actions (covoiturage...).
 - 30 907 € pour l'organisation d'interventions pédagogiques dans les établissements scolaires de l'agglomération.

ARTICLE 4 - Versements

Le versement de la subvention allouée à l'agence Ecomobilité interviendra en trois fois, sur demande écrite de l'association, de la manière suivante :

- un premier versement de 50 % du montant de la subvention de l'année concernée sera réalisé en début d'exercice budgétaire,
- un second versement de 40 % du montant de la subvention de l'année concernée sera réalisé en juillet de chaque année,
- un troisième versement de 10 % du montant de la subvention de l'année concernée sera réalisé sur présentation des rapports d'exécution annuels des actions.

Les autres clauses de la convention initiale et de ses avenants non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait en quatre exemplaires à Chambéry, le

Pour Chambéry métropole Cœur des Bauges,

Josiane Beaud

Vice-Présidente

Pour l'agence Ecomobilité,

Guy Bacou

Président

ANNEXE

Plan d'actions 2017

Mobilité des entreprises PDE :

1. Maintien de la réduction de 20 % de l'affectation des moyens pour la mission PDE par rapport à l'année 2015.
2. Poursuite de l'accompagnement des entreprises en convention PDE ou Offre découverte mobilité : appui technique et animation. Poursuite de l'accompagnement de nouvelles entreprises qui s'installent sur le territoire, en lien avec le service "développement économique"
3. Renouvellement des conventions PDE et ODM de manière tacite jusqu'au 31/12/2018
4. Réalisation d'enquêtes flash au printemps afin de mesurer l'évolution modale depuis la dernière enquête en 2014
5. Obligation de mettre en place un PDE pour les entreprises de plus de 100 salariés au 1^{er} janvier 2018 : L'Agence proposera une note et établira un plan d'actions pour mesurer l'impact de la loi et les moyens éventuels à affecter ainsi que des options pour les modalités opérationnelles.
6. Renouvellement du challenge mobilité régional (6^{ème} édition) avec la mise en place d'une action spéciale de promotion du bus et vélo.
7. Poursuite des réunions des référents (3 à 4 en fonction des thématiques)
8. Organisation d'une signature « officielle » du renouvellement du PDE du Parc National de la Vanoise

Mobilité scolaire PDES :

1. Accompagnement de 30 écoles et 7 collèges en démarche PDES.
2. Accompagnement de 11 lignes piédibus et vélobus
3. Organisation de la 4^{ème} édition du "défi des écoliers" pour les primaires en développant également l'action sur les communes de Cœur des Bauges
4. Travail d'accompagnement et d'animation autour de la sécurisation des abords d'une école. L'action se réalisera en lien avec la ville de Chambéry pour 2 écoles chambériennes.
5. Réalisation de 110 interventions en classe primaire et collège sur l'année

Mobilité et activité physique

1. Poursuite de la participation du dispositif 30' sur prescription
2. Accompagnement du projet "à la mer à vélo " 4 S
3. Soutien au développement de la marche et du vélo par des actions spécifiques par groupe pour inciter les anciens patients à pratiquer lors de temps conviviaux

Mobilité solidaire

1. Dépôt d'un projet européen dans le cadre des ITI pour développer l'action sur le territoire de l'agglomération
2. Développement d'accompagnement individuel dans le cadre de l'action, « Mobi'job » que l'Agence décline à l'échelle de plusieurs collectivités savoyardes
3. Création d'une vidéo pour sensibiliser les employeurs à l'employabilité de jeunes ne possédant pas le permis mais étant mobiles
4. Objectifs 2017 pour le territoire : 70 diagnostics, 21 ateliers, 13 vélos-écoles et 16 vélobricolades. Objectif d'atteindre 380 personnes au travers des différentes actions

Accompagnement de la multimodalité – partenariat avec le Stac

1. Développement de l'accompagnement des actions du plan marketing
2. Dans le cadre du projet FEDER : mise en place de focus groupe avec une quarantaine d'habitants (20 au printemps et 20 en automne) avec une offre Stac, un prêt de matériel et un accompagnement individualisé
3. Participation au plan marketing du Stac par un appui sur des actions du type Déclic, Focus groupe, Carrefour des mobilités... Le nombre de jours d'accompagnement dans le cadre de la convention est de 12 jours pour 2017.

Vélostation

1. Gestion du service de location et des consignes
2. Etude d'un point de location décentralisée à La Ruche
3. Renouvellement de l'opération "vélos de courses" pour la 6ème édition avec l'accompagnement de 20 familles de l'agglomération
4. Mise en place d'une animation marquage avec la Préfecture de la Savoie
5. Participation à la Foire de Savoie avec la mise en place d'un stand Stac – Vélostation et d'un espace de stationnement vélos.
6. Poursuite des animations vélos : Objectif: 220 (70 grand public, 40 public jeune, 30 entreprises, 10 mobilité solidaire, 75 vélos écoles)
7. Soutien à l'accueil du Tour de France

Vélobulle

1. Poursuite de l'expérimentation avec ajustement de la ligne (arrêts, tracé...), la tarification, et du standard TAD
2. Proposition d'adaptation du fonctionnement de service

Covoiturage

1. Appui technique auprès de Chambéry métropole Cœur des Bauges pour la conception et l'animation du projet
2. Animation de la démarche après le lancement du dispositif, à la hauteur de moyens disponibles liés aux financements qui seront obtenus (FEDER, ALCOTRA).

Projet FEDER

1. La subvention du projet FEDER sollicitée auprès de l'Europe est de 65 000 € pour 2017. En complément du projet focus avec le Stac (cf accompagnement multimodal), Cette subvention permettrait également de mobiliser des moyens humains et financiers sur 3 zones de l'agglomération pour mener des actions de sensibilisation à la complémentarité des modes auprès de tous les acteurs : entreprises, établissements scolaires, professionnels de la santé... Proposition pour La Motte-Servolex, La Ravoire et Chambéry.